

DECISION PAR SUBDELEGATION D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

25, Bld Besson Bey – 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

Service Urbanisme opérationnel
JD/AM
N° 2017-D-325

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS D'AIDE A L'ACCESSION A LA PROPRIETE DANS L'ANCIEN A RENOVER DISPOSITIF "PASS ACCESSION"

Le PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION du GRAND ANGOULEME,

- VU, le code général des collectivités territoriales,
- VU, la délibération n°186 du conseil communautaire du 5 juillet 2012 relative à la mise en place d'un dispositif d'aide à l'accession sociale à la propriété dans le parc ancien à rénover,
- VU, la délibération n°181 du conseil communautaire du 25 juin 2015 relative à l'avenant n°1 de la convention partenariale du dispositif d'aide à l'accession sociale à la propriété dans le parc ancien à rénover,
- VU, la délibération n°36 du conseil communautaire du 19 janvier 2017 portant délégation d'attributions du conseil au Président, modifiée par la délibération n°186 du 30 mars 2017,
- VU, l'arrêté n° 97 du 11 juillet 2017 de Monsieur le Président subdéléguant à Monsieur Roland VEAUX, en sa qualité de vice-président une partie de ses attributions déléguées par la délibération sus-visée.

DECIDE

Article 1er - Est approuvée l'attribution de subventions pour les dossiers d'acquisition de logement dans le cadre du dispositif d'aide à l'accession sociale à la propriété dans l'ancien à rénover (« Pass Accession »).

Article 2 - Ces subventions seront attribuées aux bénéficiaires listés dans l'annexe jointe pour un montant de 6 000 € par dossier. Elles seront versées sur le compte du notaire désigné par le bénéficiaire et listé dans l'annexe jointe.

Article 3 - La dépense est inscrite au budget principal - article 20 422.

Article 4 - Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier de la communauté d'agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Annexe

Nom de l'acquéreur	Adresse du bien acquis	Notaire désigné pour percevoir le fonds	Participation GrandAngoulême Montant
Mme MONDON Cécile	8 rue Jules Ferry 16400 LA COURONNE	Me Emmanuelle AUDRY 15 rue de Beaulieu 16000 ANGOULEME	6 000,00 €
M. CREPIN Jonathan et Mme ROMIGNON Hélène	74 rue des Rossignols 16600 RUELLE- SUR-TOUVRE	Me Jean-Edouard DAMBIER- GOUPIILLAUD 15 rue de Beaulieu - BP 237 16 000 ANGOULEME	6 000,00 €
M. DE ALMEIDA Jorge et Mme LUKANI Silvia	194 rue de la Grand Font 16000 ANGOULEME	Me François RUMEAU 119 route d'Agris 16430 CHAMPNIERS	6 000,00 €
M. et Mme ABDELKHALEK Zouheir	224 rue de Basseau 16000 ANGOULEME	Me Philippe GLAUDET 15 rue de Beaulieu - BP 237 16 000 ANGOULEME	6 000,00 €
M. et Mme RANOUIL Mathias	5 Allée Montplaisir 16800 SOYAUX	Me Antoine CHAUVEAU 4 avenue du Général de Gaulle 16800 SOYAUX	6 000,00 €
Mme LAROCHE Victoire	17 Boulevard Denfert Rochereau 16000 ANGOULEME	Me Bernard LAMAIGNERE 4 Rue Savin 17240 Saint-Genis- de-Saintonge	6 000,00 €
TOTAL			36 000,00 €